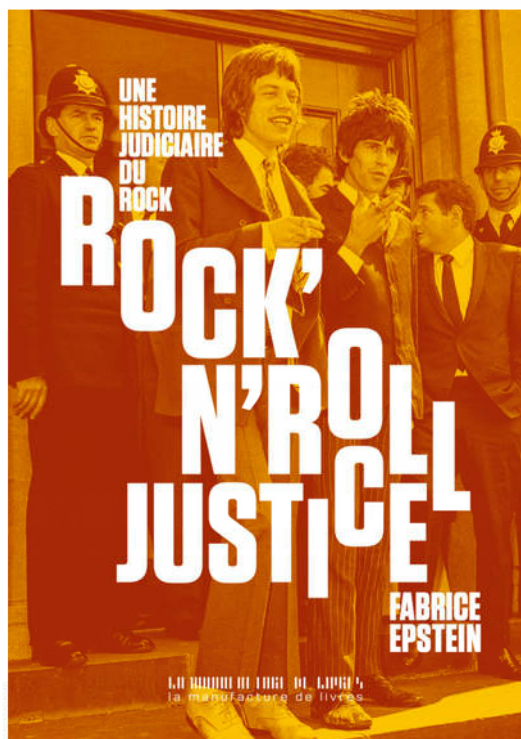


Une histoire judiciaire et jubilatoire du rock

Le livre « Rock'n' roll justice » retrace avec finesse plusieurs décennies de frottements entre stars du genre et magistrats.

Les fans de rock devraient y trouver matière à s'instruire, les amateurs de droit de quoi s'aérer l'esprit, et réciproquement. *Rock' n' roll justice. Une histoire judiciaire du rock*, de l'avocat Fabrice Epstein ([La Manufacture de livres](#), 320 pages, 25 euros) est un bouquin à la fois érudit et distrayant, qui chronique les frictions, frottements et affrontements entre rock stars et magistrats qui se sont étalés sur plusieurs décennies. Deux univers diamétralement opposés, qui voient s'affronter le respect absolu de lois, parfois injustes ou obsolètes, chez les uns, et le culte de la provocation et de l'outrance chez les autres.



Entre contre-culture et business industriel, les tensions autour de l'argent et de la morale sont partout. On retrouve notamment dans ce livre la voracité légendaire du colonel Parker, le manager abusif d'Elvis Presley, et la frilosité des chaînes de télévision, épouvantées par les déhanchements du chanteur gominé. Les années 1950, si lointaines et si proches.

On voit en détail les manoeuvres des maisons de disques qui dégagent des profits colossaux sur des artistes souvent naïfs, mal entourés et bernés par des contrats illisibles.

On y apprend aussi, au passage, que Bob Dylan est le parolier le plus cité dans les décisions de justice aux États-Unis, le chanteur contestataire étant progressivement devenu une référence et une institution, même chez certains magistrats.

Les affaires de plagiat et les dossiers de divorce spectaculaires sont en bonne place dans les chroniques de Fabrice Epstein, comme les inévitables scandales ayant trait aux drogues, au sexe et à la violence, parfois jugés par de vieux magistrats



emperruqués et outrés. Sans surprise, les Rolling Stones et les Beatles sont croqués dans plusieurs chroniques.

On y apprend aussi pourquoi les Kinks, autre groupe anglais mythique, ont longtemps été bannis des États-Unis. Les procès entre membres d'un même groupe, comme Pink Floyd, sont racontés avec finesse. Tout comme les croisades de certaines ligues de vertu américaines contre des paroles de chanson jugées trop explicites.

Côté français, entre autres choses, on part vers la cour d'assises des Vosges, qui examine un différend sanglant entre un sosie de Johnny et un sosie de Gainsbourg. Cette histoire-là se finit plutôt bien.

L'une des chroniques les plus réussies (déjà parue dans *Rock & Folk*) met en scène les Sex Pistols, l'un des tout premiers groupes punks anglais. En 1977, le tribunal de Nottingham (Royaume-Uni) doit juger une affaire saugrenue : un poster, apposé chez un disquaire, faisant la publicité de leur disque *Never Mind the Bollocks* (qui peut se traduire trivialement par « *On s'en bat les couilles* ») est repéré par la sourcilleuse police locale.

Le disquaire est poursuivi pour « indécence », sur le fondement d'un texte désuet datant de 1899 (l' *Indecent Act*). Ayant fait appel aux services d'un éminent professeur de langue anglaise, qui raconte avec gourmandise toutes les significations du vocable « *bollocks* » depuis le X^e siècle, les avocats de la défense font rire toute la salle d'audience, et gagnent le procès. Le quasi centenaire *Indecent Act* sera abrogé quelques années plus tard.

